



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 35883

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le rapport rendu par la commission pour l'avenir des retraites présidée par Yannick Moreau et remis au Premier ministre le 14 juin 2013. Dans ce rapport, il est proposé de piloter le système en fonction des évolutions de la croissance et de la démographie. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour cette proposition.

Texte de la réponse

Afin de prendre en compte les incertitudes qui entourent les évolutions projetées en matière de retraite, le Gouvernement prévoit, dans le cadre du projet de loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite en cours de discussion au Parlement, la mise en place d'un mécanisme de pilotage du système de retraite qui permette de garantir que les objectifs assignés au système de retraite seront respectés dans la durée, qu'il s'agisse d'objectifs financiers ou des objectifs de solidarité et d'équité. Le Comité de suivi des retraites assumera ainsi une triple mission de surveillance financière, d'observatoire des inégalités en matière de retraite et de suivi des dispositifs mis en place pour les corriger. A ce titre, le Comité surveillera notamment le taux de remplacement assuré par les pensions, le niveau relatif de pension des femmes, mais aussi par exemple le déploiement du compte de prévention de la pénibilité qu'il est proposé d'instaurer dans le projet de loi. Le comité aura également pour rôle d'analyser plus spécifiquement la situation comparée des hommes et des femmes au regard de l'assurance vieillesse, en tenant compte des différences de montants de pension, de la durée d'assurance respective et de l'impact des avantages familiaux de vieillesse sur les écarts de pensions. Le dispositif de pilotage constitue donc une innovation majeure, permettant de s'assurer du respect des objectifs assignés par la loi à l'assurance vieillesse, qu'il s'agisse des objectifs de pérennité financière, sur lesquels repose la confiance des jeunes générations dans la retraite par répartition, ou des objectifs d'équité, fondateurs du pacte social auquel nos concitoyens sont fortement attachés.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35883

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8575

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13167